

10

**Liste des délibérations du conseil municipal**  
**En date du mardi 09 avril 2024**

Le 09 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de Ferfay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Line GAROT, Maire.

**Présents** : Mme GAROT Line, Mr LHOMME Régis, Mme BOUCHE Kathy, Mr LECOCQ Pierre, Mr BLONDEL Jean-Marc, Mr DUMINIL Raymond, Mr DELVART Philippe, Mme CUVILLIER Thérèse, Monsieur CATRYCKE Noël, Mme GIORGI Lucette, Mme KHADAR Caroline,

**Absents** : Mr DEPECKER Gérard

**Absents excusés** : Mr DUHAUTOIS Sylvain , Mme HOCQ Paulette

**Pouvoirs** : Mr DUHAUTOIS Sylvain qui donne procuration à Mr LECOCQ Pierre

Mme HOCQ Paulette qui donne procuration à Mme GAROT Line

A été désigné secrétaire de séance : Madame BOUCHE Kathy

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2024.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Ordre du jour :**

1	Vote du BP 2024
2	Vote des taux d'impositions 2024 état 1259
3	Vote des subventions aux associations pour 2024
4	Vote des Contributions budgétaires 2024
5	Remboursement des frais de transports, des frais de repas et d'hébergement engagé par le personnel dans le cadre des déplacements temporaires liés à une mission ou une formation à une réunion
6	Création d'un Compte Epargne Temps
7	Délibération portant création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités

**Point 1 : Délibération vote et approbation du Budget primitif 2024 de la Commune**

Les dépenses et les recettes sont équilibrées en section de fonctionnement 1 040 263,00 € et d'investissement 1 258 485,07 €. Vote de la fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement pour 7,5 %

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	Pour : 13 Contre : 0

	Abstention : 0 La décision est adoptée à l'unanimité
--	---

## Point 2 : Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil municipal étudie de l'état 1259 et vote les taux pour 2024 comme suit.

43,41 % Taxes Foncières Bâties

39,30 % Taxes Foncières Non Bâties

10,17 % Taxes d'Habitation pour les locations meublées et les résidences secondaires

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 La décision est adoptée à l'unanimité

## Point 3 Vote des subventions

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Union des médaillés du travail 160 (somme prévue mais voir si reprise d'activité pour le versement ) Club du 3 -ème âge A l'automne de notre vie 160 Anciens combattants 500 Club de randonnée pédestre FERFAY RANDO 160 Club de Pétanque Roule ta Bille 160 Association Téléthon FERFAY SYLVIE 100 Comité des fêtes 3 600 Assas des 3 cantons à Rely 240 Secours catholique 50 Secours populaire 50 La Ligue contre le cancer 75 Institut Pasteur 50 Les restaurants du cœur 50 APEI les papillons blancs Béthune 50 association sportive du Collège Sévigné 150 CCAS 900

## Point 4 : Vote des contributions

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

		<p>Le Conseil Municipal décide l'octroi au SIVU du RPI AMES LIERES FERFAY AMETTES d'une participation de 55 848,96 € l'article 6558 autres contributions obligatoires et prévoir une provision de 1/3 en plus pour besoin de trésorerie.</p> <p>- Accueil de loisirs pendant les vacances d'été du 08 juillet au 09 aout 2024 pour les enfants de la commune 1 010 € au compte 6288 à l'association les P'tites pousses pour l'ALSH 2024 et le solde de 2023.</p>
--	--	---

**Point 5** Remboursement des frais de transports, des frais de repas et d'hébergement engagé par le personnel dans le cadre des déplacements temporaires liés à une mission ou une formation à une réunion

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	<p>Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Après consultation du Comité Social Territorial du cdg62 qui a donné un avis favorable en date du 07 mars 2024 donc la délibération relative au remboursement de frais kilométriques, hébergement , frais de repas lors d'une formation d'une mission ou d'une réunion aux agents peut être transmis au contrôle de la légalité pour être exécutoire.</p>

**Point 6 :** Création d'un Compte Epargne Temps

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	<p>Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Après avis du comité Social Territorial du centre de gestion du 62 en date du 07 mars 2024 la délibération de création du CET et le règlement du CET peuvent être transmis au contrôle de la légalité pour être exécutoire.</p>

**Point 7 : Recrutement de saisonniers pour la période estivale**

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 délibération pour la création d'un emploi saisonnier en qualité d'adjoint technique polyvalent catégorie C non titulaire pour 20 H semaine.

La séance est levée à 21 h

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	